

## Municipalité de Morin-Heights

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

#### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 septembre 2012, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Leigh MacLeod ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais, Peter MacLaurin et Jean Dutil formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h33, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **173.09.12**    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

- 3        ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2       Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 août 2012
- 3 3       Correspondance**
- 3 4       Personnel**
- 3 4 1
- 3 5       Résolution**
- 3 5 1 Servitude d'utilité publique 28, Feux Follets
- 3 6       Réglementation**
- 3 6 1
- 4        SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2
- 4 2       Personnel**
- 4 2 1 Nomination lieutenant éligible
- 4 3       Résolution**
- 4 3 1 Système d'appel informatisé
- 4 4       Réglementation**
- 4 4 1
- 5        TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1       Rapport mensuel du Directeur
- 5 2       Personnel**
- 5 2 1
- 5 3       Résolution**
- 5 3 1
- 5 4       Réglementation**
- 5 4 1 Règlement 500-2012 – Travaux d'infrastructures et d'asphaltage  
- Domaine Balmoral

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Contrat - Phase II - Parc Lummis
- 6 3 2 CLD des Pays-d'en-Haut - programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II
- 6 4 Réglementation**
- 6 4 1
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 601, Route 364
- 7 3 2 Dérogation mineure - 1171, ch. du Village
- 7 4 Réglementation**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Remerciements Fête des Aînés
- 8 3 2 Félicitations Équipe de Bateau Dragon
- 8 3 3 Remerciements donateurs clinique Héma Québec
- 8 3 4 Remerciements Tournoi de golf
- 8 3 5 Politique de gestion des salles
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

### **174.09.12 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2012 et de la séance d'ajournement du 15 août 2012 remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2012 et de la séance d'ajournement du 15 août 2012.

### **175.09.12 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'août 2012 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Considérant que le secrétaire-trésorier a émis les certificats de disponibilité de crédits pour les dépenses;

Le conseil a étudié les listes et :

## Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 août 2012	
Comptes à payer	84 595,98 \$
Comptes payés d'avance	350 066,04 \$
<b>Total des achats</b>	<b>434 662,02 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois	5 981,98 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>440 644,00 \$</b>
Salaires nets	93 454,74 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>534 098,74 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 AOÛT 2012

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 août 2012.

### CORRESPONDANCE

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'août 2012. Le conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

#### Correspondance reçue

- 1 Loisirs Laurentides: bulletin
- 2 Justice Canada - vente de terrains
- 3 Mutuelle de prévention - rapport d'évaluation
- 4 4 Korner
- 5 Bell Canada - besoins des citoyens
- 6 MRC des Pays-d'en-Haut: règlements 256-2011 et 259-2012
- 7 Garde-manger des Pays-d'en-Haut: remerciements
- 8 Carrefour Jeunesse-emploi: dépliants
- 9 CAPTCHPL: services offerts
- 10 G. Larin: construction d'un quai
- 11 D. Garayt: remerciements pour programme des déjeuners
- 12 Cansupport des cèdres: remerciements pour don
- 13 Association québécoise du loisir municipal: Loisirs et sports au Québec
- 14 MRC des Pays-d'en-Haut: dépôt des nouveaux rôles
- 15 MDDEP: certificat d'autorisation
- 16 MSSI: travaux - ch. du Village
- 17 Héma Québec: remerciements
- 18 MDDEP: avis de non-conformité
- 19 Laurentides économique: bulletin
- 20 MDDEP: programme de redistribution
- 21 Appui aux cours

#### Correspondance envoyée

- A Lettre - eau potable Ski Morin Heights - correction
- B CNA Canada - bris de la conduite
- C R. Richer - remerciements

## **Municipalité de Morin-Heights**

- D Bell Canada - développement du réseau
- E Cogeco cable - développement du réseau
- F L. Larin - permis de construction
- G D. Tremblay: eau du réseau Ski Morin Heights
- H A. Major: travaux Rang 4
- I C. Drainville - barrage Lac Alpino
- J Cogeco - service sur le territoire
- K E.Reigle - transfert de propriété
- L S. Voyer - demande de signalisation
- M Pétition: Lac Peter
- N Pétition: rue Legault
- O RCI environnement: contrat
- P F. Perdomo: lampadaire
- Q S. Patry: signalisation
- R Dossiers - cessions de rues
- S R. Richer: félicitations

### **176.09.12 SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE 28, FEUX FOLLETS**

---

Considérant qu'une entente a été conclue avec le propriétaire du 28, chemin du Feux-Follet à l'égard d'un droit de passage en faveur de la Municipalité pour l'écoulement des eaux;

Considérant que l'entente prévoit la signature d'une servitude d'utilité publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'acquisition d'une servitude d'utilité publique sur le lot 3 736 088 selon les termes de l'entente signée en juin 2005 qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que les frais inhérents à la transaction soient assumés par la Municipalité.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'août 2012, ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **177.09.12 NOMINATION LIEUTENANT ÉLIGIBLE**

---

Considérant la recommandation du Directeur du service incendie présentée à la séance du 8 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil nomme monsieur Claude Duhamel au poste de lieutenant éligible au Service de sécurité incendie de Morin-Heights rétroactivement au 20 août, pour une période d'un an.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **178.09.12 SYSTÈME D'APPEL INFORMATISÉ**

---

Considérant la difficulté que rencontre l'administration à rejoindre les citoyens lors d'une situation d'urgence;

Considérant l'analyse préparée par le Directeur général;

Considérant que les crédits sont disponibles au poste informatique de l'administration 02-130-00-414;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'acquisition du logiciel d'appels automatisés et affecte en conséquence la somme de 10 000 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception de la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **179.09.12 RÈGLEMENT 500-2012 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'ASPHALTAGE - DOMAINE BALMORAL**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 500-2012 soit adopté comme suit :

#### **RÈGLEMENT 500-2012 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'ASPHALTAGE - DOMAINE BALMORAL**

- ATTENDU QUE toute municipalité, en vertu des dispositions des articles 711.21 et suivant du Code Municipal du Québec, est responsable de la gestion de toute route ou partie de route située sur son territoire;
- ATTENDU QUE les citoyens des rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey ont approuvé le projet lors d'une réunion d'information tenue le 21 juillet 2012;
- ATTENDU QUE la subdivision des terrains du Domaine est entièrement complétée;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session ordinaire du conseil du 8 août 2012 avec dispense de lecture par monsieur le conseiller Jean Dutil;

## **Municipalité de Morin-Heights**

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 1**

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 1 400 000 \$ pour l'application du présent règlement, soit l'exécution des travaux d'infrastructure et d'asphaltage des rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets du même montant pour une période de 20 ans; l'estimé préliminaire daté du 13 juillet 2012, préparé par le Directeur général, monsieur Yves Desmarais., étant joint au règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 2**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

### **ARTICLE 3**

Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 4**

Afin de pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure des rues du Augusta, Balmoral et Glen où sont fait les travaux tel que montré au plan de rue et la liste des immeubles qui est jointe en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

La compensation de l'immeuble du Club de Golf Balmoral, matricule 4883-47-8367 sera établi à six (6) fois la compensation d'un immeuble résidentiel.

### **ARTICLE 5**

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une compensation en vertu de l'article 4, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée par le susdit article.

Le paiement doit être fait dans les trente jours de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé par le règlement.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement et parcs, le rapport de débit hebdomadaire.

#### **180.09.12 CONTRAT - PHASE II - PARC LUMMIS**

Considérant qu'un appel d'offres public a été lancé pour les travaux d'aménagement paysager du Parc Lummis - phase II;

Considérant que le Directeur général dépose au Conseil le procès-verbal de l'ouverture des soumissions:

Soumissionnaires	Prix
Gilles Malo Inc.	167 924,08 \$
Bernard Paysagiste Inc.	89 951,27 \$
Terrassement Limoges	142 654,32 \$

Considérant la recommandation de madame Karyne Ouellet de la firme KAP de retenir le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Bernard Paysagiste Inc., au prix de 89 951,27 \$.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat en conséquence.

Que les affectations suivantes soient faites pour assurer les sommes disponibles:

02-701-53-626	9 075 \$
02-701-53-521	10 000 \$
02-610-01-521	5 000 \$

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **181.09.12 CLD DES PAYS-D'EN-HAUT - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

---

Considérant que le Directeur du service de l'environnement et des parcs a déposé au conseil un projet de demande d'aide financière dans le cadre du Volet II pour la réalisation de sentiers de vélos de montagnes sur la propriété du Mont Bellevue;

Considérant que la Municipalité doit assumer 50% des coûts du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au montant de 20 000 \$ dans le cadre du volet II du programme de valeur de ressources du milieu forestier pour la poursuite du projet de vélo de montagne et de sentiers pédestres au Mont-Bellevue.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'août 2012 du Directeur du Service d'urbanisme.

### **182.09.12 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 27 août 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 27 août 2012 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **183.09.12 DÉROGATION MINEURE - 601, ROUTE 364**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 24 août 2012 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant la réduction de la marge de recul avant afin de légaliser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) sur le lot 3 737 035 (601, Route 364), cadastre du Québec;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que la demande vise la propriété située sur le lot 3 737 035 au 601, Route 364, dans la zone 45;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande de réduire la marge de recul avant pour le bâtiment accessoire (garage) seulement par la résolution 25.08.12;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la demande de réduire la marge de recul avant de 7,5 mètres à 0,83 mètre pour le bâtiment accessoire (garage) seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion, minutes 3816.

### **184.09.12 DÉROGATION MINEURE - 1171, CHEMIN DU VILLAGE**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 24 août 2012 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant la réduction de la marge de recul latérale nord afin de légaliser l'implantation du bâtiment principal existant, d'une galerie et des escaliers sur le lot 3 206 554 (1171, chemin du Village), cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur le lot 3 206 554 au 1171, chemin du Village, dans la zone 33;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande de réduire la marge de recul latérale nord pour le bâtiment existant seulement par la résolution 26.08.12;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la demande de réduire la marge de recul latérale nord de 4,5 mètres à 2,39 mètres pour le bâtiment existant seulement et d'augmenter l'empiètement maximal autorisé de 1,5 mètres à 4,5 mètres pour les galeries et les escaliers existants seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion, minutes 3808.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des dépenses autorisées durant le mois d'août 2012 en vertu de la délégation de compétence.

#### **185.09.12 REMERCIEMENTS - FÊTE DES AÎNÉS**

---

Considérant que 45 personnes âgées de notre communauté ont participé à la 8<sup>e</sup> édition de la fête des aînés;

Il est unanimement résolu que ce conseil félicite les membres du service des loisirs pour l'organisation et remercie les membres du Conseil, les employés de l'administration et les bénévoles d'avoir participé à cet événement.

#### **186.09.12 REMERCIEMENTS - ÉQUIPE DE BATEAU DRAGON**

---

Considérant que pour la cinquième année consécutive, l'équipe bateau dragon de la municipalité de Morin-Heights s'est méritée une place sur le podium;

Considérant l'équipe Morin-Heights a remporté la médaille de bronze, soit 16/100ième de seconde après les gagnants de la médaille d'or;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil remercie l'équipe de bateau Dragon de représenter la Municipalité et félicite tous les participants pour leur victoire.

Que ce conseil félicite l'équipe représentant la municipalité de Saint-Adolphe qui a remporté la médaille d'or ainsi que l'équipe King Communications pour la médaille d'argent.

Qu'en reconnaissance de la victoire le drapeau de Saint-Adolphe d'Howard flotte à l'entrée du village pour une semaine.

#### **187.09.12 REMERCIEMENTS - DONNEURS CLINIQUE HÉMA QUÉBEC**

---

Il est unanimement résolu que ce conseil félicite les 59 donateurs qui font de cette 9ième édition de la collecte, une réussite et remercie les bénévoles de cette activité.

#### **188.09.12 REMERCIEMENTS - TOURNOI DE GOLF**

---

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie le comité organisateur ainsi que tous ceux qui ont fait du 11ième tournoi de golf du maire de Morin-Heights, tenue le mardi, 28 août dernier, un grand succès.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **189.09.12 POLITIQUE DE GESTION DES SALLES**

---

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la Politique de gestion des salles adoptée en février 2010;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil adopte la nouvelle version de la Politique de gestion des salles, datée de ce jour et qui est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le conseil répond aux questions du public.

### **190.09.12 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood

Que cette session soit ajournée au mardi, 18 septembre 2012 à 19h00 afin d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection d'aqueduc de la route 364 sud.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

Cinq personnes ont assisté à l'assemblée.